
Économie de la mer - toute l'actualité (/economie-de-la-mer)

Actualité

Vendredi 16 janvier 2015

Pêche. L'Europe ferme le bar aux chalutiers pélagiques !

Le couperet européen est tombé hier matin. Les patrons-pêcheurs de Keroman ne s'attendaient pas à une décision si brutale. Leur désillusion est immense et leur colère est totale.



« **C'est honteux !** » Indignation, colère et ras-le-bol inondaient hier matin les bureaux de l'Armement de la pêche artisanale de Keroman (Apak) à l'annonce de l'interdiction, par la Commission européenne, de pêcher le bar en Manche. La décision, qui sera officialisée ce vendredi, vise uniquement les chalutiers pélagiques. Il y en a huit à Keroman, dont cinq sont gérés par l'Apak.

Une perte de 30 %

La décision européenne passe d'autant plus mal que les professionnels lorientais avaient fait des propositions la semaine dernière. « **Nous étions prêts à diminuer le nombre de jours sur zone de 40 % et à augmenter la taille du bar de 36 cm à 40 cm** », explique Éric Guygniec, patron-pêcheur et cogérant de l'Apak. La Commission européenne est restée sourde.

LIRE AUSSI :

+ [Pêche. Le détail des quotas, poisson par poisson](#)

+ (<http://www.entreprises.ouest-france.fr/article/peche-detail-quotas-poisson-par-poisson-17-12-2014-179674>) [Pêche. La baisse des stocks de bar pèse sur les ligneurs dans le Finistère](#) (<http://www.entreprises.ouest-france.fr/article/peche-baisse-stocks-bar-pese-sur-ligneurs-dans-finistere-11-11-2014-169744>)

Les scientifiques estiment que le stock de bar en Manche ne va pas bien. Une trop forte pression de pêche, disent-ils. Les chalutiers pélagiques refusent d'être mis à l'index. « **Du poisson il y en a, mais plus loin en mer parce qu'à force d'être pêché sur le même caillou près de la côte par les plaisanciers, le poisson a compris et il a pris le large** », martèle Éric Guygniec.

L'interdiction sera appliquée au plus tard le 21 janvier. Jusqu'au 30 avril. Et ne vaut que pour cette année. L'impact ? « **Une perte immédiate de 30 % des chiffres d'affaires des bateaux** », estime Yves Foëzon, directeur-adjoint de l'organisation de pêcheurs, Pêcheurs de Bretagne, basé à Keroman.

Des marins à quai...

Les pêcheurs lorientais pourraient faire appel. Mais la procédure serait longue et ne suspendrait pas l'interdiction pour autant. « **Nous n'avons pas d'autre choix que nous reporter sur le merlu, la sole, le maquereau, etc. Mais encore faut-il avoir du quota !** », lance Yohann Madiot, patron du Dolmen. « **Ça augmentera la pression sur ces espèces, tout le monde en pâtira** », ajoute-t-il.

Du coup, les chalutiers pélagiques vont devoir investir dans de nouveaux engins de pêche et le matériel qui va avec. « **Au moins 25 000 € par bateau** », calcule rapidement Yohann Madiot. Tous les armements pourront-ils y faire face ? « **Il y aura de la casse et des marins à quai, c'est certain** », prédit Éric Guygniec. Ce vendredi matin, Olivier Le Nézet, président des comités des pêches du Morbihan et de Bretagne, s'exprimera sur cette décision qu'il juge déjà « **inacceptable** ».

Et les plaisanciers que l'Europe imaginait limiter à un bar par jour ? Ils ne sont pas concernés, pour l'instant. D'éventuelles mesures d'encadrement pourraient être discutées, mais plus tard.

Charles JOSSE.

Inscrivez-vous pour [réagir ou poser votre question \(/user/register?destination=node%2F185932#comments\)](#)